

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation
11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Durées d'amortissement des immobilisations - Budgets annexes M49

N° de délibération : 12

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Les durées d'amortissement des immobilisations des budgets annexes Eau et Assainissement ont été fixées dans la délibération n°12 du 27 février 2020. Il convient de compléter cette délibération pour prendre en compte les articles comptables des biens transférés et mis à disposition.

Il vous est alors proposé d'ajouter les durées d'amortissement suivantes :

Imputation comptable	Libellé	Durée d'amortissement
Immobilisations corporelles		
21788	Équipement des ateliers, autre matériel et outillage (compresseurs...)	10 ans
21782	Matériel de transport, hors matériel de transport affecté au service de la voirie (véhicules légers)	7 ans
21783	Matériel de bureau et informatique	4 ans
21784	Mobilier	10 ans

21788	Autres immobilisations corporelles : appareil de laboratoire, outillage	5 ans
21788	Autres immobilisations corporelles : équipement d'atelier	10 ans
2172	Agencements et aménagements de terrains	15 ans
2173, 2174	Bâtiments durables	60 ans
2173, 2174	Bâtiments légers, abris	10 ans
21735	Agencement et aménagement de bâtiments, installation électriques ou téléphoniques	15 ans
217531	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'abduction d'eau	40 ans
217531	Installation de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
217532	Réseaux d'assainissement	50 ans
217311,	Station d'épuration – génie civil	30 ans
217351	Poste de refoulement – génie civil	30 ans
21757	Agencement et aménagement du matériel et outillage industriel	30 ans
21751, 21756	Station d'épuration – équipement	15 ans
21754, 21755	Pompes, appareils électromécaniques et diverses installations	10 ans
	Organes de régulation (électroniques, capteurs...)	5 ans
21788	Autres immobilisations corporelles d'une valeur inférieure à 2 000 € TTC	5 ans
21788	Autres immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 2 000 € TTC	10 ans
217561	Service distribution d'eau	40 ans
217562	Service assainissement	50 ans

De plus, les subventions seront amorties sur la même durée que les biens auxquelles elles se rapportent.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les durées d'amortissement suivant le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRILIC